

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBERGENVILLE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date de la Convocation: 12 juin 2026

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

**L'an deux mille vingt six, le mardi 23 juin à 18h30**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de : Madame Virginie MEUNIER Présidente.

Etaient Présents : Virginie MEUNIER - Mario MANCUSO - Patricia DUTEL-RODI - Nathalie COLAS - Viviane BORKOWSKI, Martine MOREL, Mougwana AHMADA DJAE, Thierry MONTANGERAND, Anissa MOUMNI, Sophie DELAISSE

Absente excusée : Françoise PERSIDE (pouvoir à M. Mario MANCUSO)

**ALLOCATION EXCEPTIONNELLE D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET  
SECONDAIRE ANNÉE 2026/2027**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le budget du CCAS,

Considérant la possibilité de Monsieur le Vice-Président du Conseil d'Administration de reconduire l'Allocation Exceptionnelle d'Enseignement Élémentaire et Secondaire, aux enfants scolarisés dans le secteur public, (établissement élémentaire et secondaire, en enseignement professionnel ou en apprentissage dans un centre de formation pour apprentis relevant d'une Chambre Consulaire), uniquement aux familles demeurant sur la commune depuis plus de 6 mois.

Considérant que les familles remplissant les conditions d'attribution ci-dessous et ne percevant pas l'Allocation de Rentrée Scolaire de la CAF, bénéficieront de cette allocation d'un montant de 100,00 € par enfant scolarisé pour l'Année 2026/2027.

Considérant que ces critères de ressources mensuelles ont été établis en fonction des conditions d'attribution de la CAF pour l'obtention de l'Allocation de Rentrée Scolaire 2026/2027.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-267800266-20260623-DEL IB\_26\_01

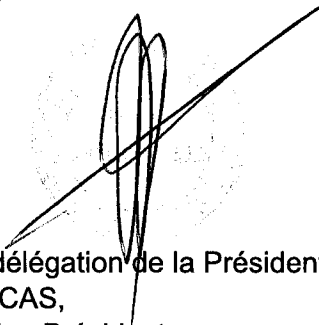
Composition Familiale	Ressources mensuelles nettes
1 enfant à charge	Comprise entre 2 613,00 € et 3 340,00 €
2 enfants à charge	Comprise entre 3 169,00 € et 3 764,00 €
3 enfants à charge	Comprise entre 3 726,00 € et 4 000,00 €
4 enfants à charge	Comprise entre 4 358,00 € et 4 684,00 €

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à reconduire l'allocation exceptionnelle d'enseignement élémentaire secondaire année 2026/2027.

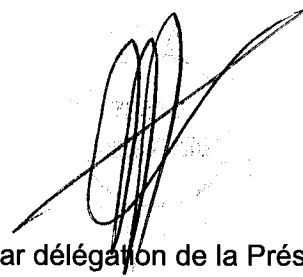
**ARTICLE 2 : DIT** que les crédits sont prévus au budget 2026, chapitre 65, Fonction 428, Article 65134 SFAM.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le  
Et Publié le



Par délégation de la Présidente  
du CCAS,  
Le Vice-Président,  
Mario MANCUSO

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme au registre



Par délégation de la Présidente  
du CCAS,  
Le Vice-Président,  
Mario MANCUSO

REÇU EN PREFECTURE  
le 03/07/2026  
Application agréée E-legalite.com